

# ETUDE DE CAS Le pilotage financier des investissements

Dans un environnement de taux négatifs, les problématiques de placement de trésorerie sont réelles au sein des entreprises. L'occasion pour l'Epic SNCF de présenter une étude de cas de choix d'investissement : le compte à termes.

«Au sein de l'Epic SNCF, nous avons une réelle problématique de placement de la trésorerie disponible», détaille en préambule Virgile Sebahoun, head of financing & treasury, SNCF. Dans un contexte de raréfaction des placements à rendements positifs, l'Epic SNCF a en effet souhaité diversifier les supports sur lesquels placer sa trésorerie disponible. Pour l'accompagner dans cette démarche, le groupe a fait appel aux services de Pandat Finance, courtier indépendant en placements et en financements. «Avant la crise, les placements de trésorerie se limitaient aux choix du gérant. Avec la crise, l'épargne bilantielle est devenue plus intéressante



que l'épargne sous gestion. En effet, l'épargne en provenance du client est considérée par le régulateur comme étant de meilleure qualité que l'épargne financière», détaille David Guyot, founding partner, Pandat Finance. Avec l'accompagnement de son conseil, l'Epic SNCF a ainsi opté pour la mise en place de comptes à termes. «Certaines banques ont



besoin d'attirer du cash pour répondre à leurs ratios prudentiels et elles sont prêtes à rémunérer ce cash au-delà des taux de marché. Avec une liquidité à 32 jours, cette solution offre une sérénité à un mois sur nos placements», détaille Virgile Sebahoun. Par ailleurs, en faisant appel à des banques régionales, l'Epic SNCF a pu bénéficier de contreparties extrêmement bien notées,

A gauche :

**David Guyot**, Founding partner, Pandat Finance

**Virgile Sebahoun**, Head of Financing & Treasury, SNCF

permettant de limiter les risques. A noter, cependant, que ce type de produit peut inclure des pénalités en cas de sortie anticipée : «En pilotant certains indicateurs, il est tout à fait possible de maîtriser le risque de pénalité en cas de sortie anticipée. Même dans le cas de pénalités, ce placement demeure réellement avantageux», conclut David Guyot.